

Décisions du conseil communal du 25 avril 2006

Sur le 1^{er} objet à l'ordre du jour : Centre Culturel « La Bourlette » : Comptes et bilan exercice 2005 – Approbation
Le conseil décide d'approuver le compte de l'ASBL « centre culturel» pour l'exercice 2005 dans la limite des pièces versées au dossier.

Sur le 2^e objet à l'ordre du jour : Centre Culturel « La Bourlette » : Budget exercice 2006 - Approbation
Le conseil décide d'approuver le budget de l'exercice 2006 dressé par l'ASBL "Centre culturel La Bourlette".

Sur le 3^e objet à l'ordre du jour : Marchés publics : Acquisitions diverses - Décision
Le conseil décide d'acquérir des ouvrages de bibliothèque pour un montant estimatif de 20.000 euros TVAC. Cette dépense sera financée par le biais d'un emprunt. Les fournitures seront effectuées sous la forme de marchés passés par voie de procédure négociée sans publicité

Sur le 4^e objet à l'ordre du jour : Plan communal pour l'emploi : Reconduction en 2006 - Décision
Le conseil décide d'adhérer au principe de la simple reconduction du plan communal pour l'emploi dans le cadre du projet de contrat propreté pour une nouvelle période d'un an à partir du 1er janvier 2006.

Sur le 5^e objet à l'ordre du jour : Convention sectorielle 2003-2004 : Principe de la primauté du statut au sein de la Fonction publique locale - Adhésion
Le conseil décide d'opter pour le principe de la primauté du statut au sein de la Fonction publique locale.

Sur le 6^e objet à l'ordre du jour : PPP : Rapport financier 2005 - Approbation
Le conseil décide d'approuver le rapport financier du service PPP pour l'exercice 2005

Sur le 7^e objet à l'ordre du jour : Centre Culturel : Travaux de rénovation – approbation de l'esquisse et réalisation en une seule phase – décision de principe
Le conseil décide d'approuver le principe des travaux de rénovation du centre culturel ainsi que de l'avant-projet et réalisation en une seule phase pour un montant estimatif de 313.000 euros HTVA .

Sur le 8^e objet à l'ordre du jour : Résidence « Le Douaire » : Mise en conformité incendie - lot 2 - décompte et avenant – Approbation.
Le conseil décide d'approuver l'avenant n° 1 au montant de 15.044,96 euros TVAC et d'acter le délai complémentaire de 15 jours ouvrables nécessaire à l'entreprise d'approuver le décompte final des travaux de mise en conformité incendie du home le Douaire lot 2 travaux divers au montant de 224.679,87 euros TVAC augmenté des frais généraux soit pour un montant total de 253.791,87 euros TVAC.

Sur le 9^e objet à l'ordre du jour : Site SAE/LS267 dit « Malterie de l'Etoile » : Projet d'avenant n° 2 à la convention du 8 février 2002 - Approbation
Le conseil décide d'approuver l'avenant n° 2 à la convention du 08 février 2002.

Sur le 10^e objet à l'ordre du jour : Patrimoine : Aliénation d'une parcelle de terrain communal – Décision
Le conseil décide que le terrain communal sis à Anderlues, sentier Marie Adrienne, 26, d'une contenance d'après mesurage de 3 ares 35 ca, paraissant cadastré Son D n°319^l pie et 319c, sera vendu à X au prix de 4.690 euros. Le produit de la vente sera versé en recettes à l'article 124/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2006. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.

Sur le 11^e objet à l'ordre du jour : Patrimoine : Acquisition d'un bâtiment place Paul Pastur – Décision de principe
Le conseil approuve le principe de l'acquisition de l'immeuble sis place Paul Pastur, 23, en vue d'agrandir la bibliothèque publique communale. Une demande de subside sera sollicitée auprès de la Communauté Française. Le Collège échevinal sera chargé des démarches nécessaires pour la constitution du dossier. La présente décision sera communiquée à la SPRL Les Assurances Immobilières chargée de la vente de l'immeuble.

Sur le 12^e objet à l'ordre du jour : Règlements complémentaires sur la police de la circulation routière : rue à Dettes et rue de Maubeuge - Décision
Le conseil décide que dans la rue à Dettes, le stationnement est interdit, du côté pair, le long du n°60 sur une distance de 15 mètres, du lundi au vendredi de 5H00 à 9H00 et de 16H00 à 19H00 ». Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E1 avec panneau additionnel reprenant les mentions « DU LUNDI AU VENDREDI, DE 5H00 à 9H00 et de 16H00 A 19H00 » et flèche montante « 15m ». Dans la rue de Maubeuge, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, le long du n°25. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des personnes handicapées et flèche montante « 6m ».

Le conseil examine ensuite le 1^{er} point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour par le groupe MR :

Sur le 1^{er} point supplémentaire : Institution d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (CCAT)
– Décision

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la constitution d'une CCAT à l'issue des prochaines élections et à l'approbation du schéma de structure

Le conseil examine ensuite le 2^e point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour par le groupe ADP :

Sur le 2^e point supplémentaire : Motion contre la détention d'enfants dans les centres fermés à envoyer au
Ministre de l'Intérieur - Décision

Le conseil décide :

- de s'opposer fermement à la détention d'enfants dans les Centres fermés pour étrangers
- d'exiger le respect de l'obligation scolaire
- de rappeler la convention de Genève de 1951.